VISITE DU CHEF DE LA DIPLOMATIE TOGOLAISE EN TURQUIE

Robert Dussey et Mevlüt Çavusoglu ont échangé sur des questions d'intérêt commun

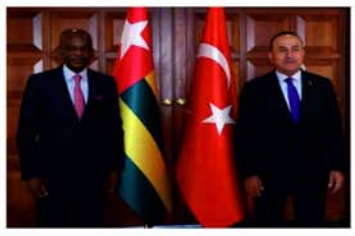

Pages 4

AUGMENTATION DES CAS DE COVID-19 :

Prudence !

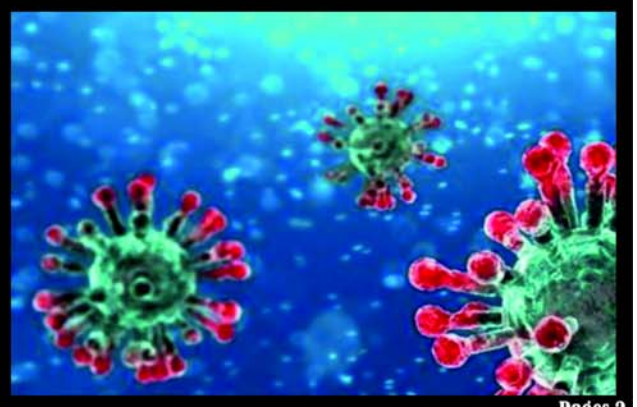

Pages 2

Le DIALOGUE

Hebdomadaire Togolais d'information, d'analyse et de publicité

N°0222 du 28 Juillet 2021

Récépissé n°0477/04/02/14/HAAC

Prix : 250FCA

Séminaire gouvernemental à Kara :

La feuille de route 2020-2025 évaluée par l'Exécutif

Page 3

LE SHOW-BIZ TOGOLAIS FACE À LA COVID-19 :

LES ACTEURS CRIENT AU SECOURS

Page 5

TABASKI 2020/ DON DE L'ONG AOIB :

Premiers responsables et partenaires ont apporté du sourire aux musulmans vulnérables

P.5

CÔTE D'IVOIRE/ RENCONTRE HISTORIQUE ENTRE OUATTARA ET GBAGBO :

Vers une décrispation du climat politique ?

Pages 7

HEFORSHE :

Lancement officiel de la campagne pour la promotion de l'égalité genre

Le vendredi 23 juillet dernier, le gouvernement a lancé une campagne nationale pour la promotion de l'égalité genre. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du mouvement HeForShe (Lui pour Elle), une initiative de ONU FEMMES lancé depuis 2014, un mouvement de solidarité mondiale pour plus d'égalité et d'équité de genre.

La cérémonie de lancement a été présidée par le ministre de l'Action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Adjovi Lonlongnon Apédo-Anakoma en présence du représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Aliou Mamadou Dia, de Mme le Premier Ministre Victoire Tomégah-Dogbé et d'autres éminentes personnalités.

Mme Victoire Tomégah-Dogbé

Cette cérémonie de lancement a été placée sous le haut patronage du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, grand Champion en matière d'engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'avancement des droits des femmes et des filles. Les efforts consentis par le Togo par l'amélioration du cadre juridique à travers notamment l'adoption d'un nouveau code des personnes et de la famille et d'un nouveau code pénal ne sont plus à démontrer.

Une forte représentation des femmes dans les instances décisionnelles est également à remarquer au Togo avec en toile de fond, des mesures d'inclusion sociale et financière qui ont été prises par le gouvernement pour favoriser l'autonomisation de la femme.

Il faut donc avouer que l'égalité des sexes est une réalité qui se consolide avec le lancement de cette campagne HeForShe.

Le Togo a déjà donné des signaux forts d'égalité et d'équité de genre et de promotion du leadership féminin, ce qui a valu au Chef de l'Etat, le titre de Champion de la Nation en la matière.

Le premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, l'a réaffirmé à travers un message diffusé à la cérémonie de lancement de la campagne au Togo. "Le choix porté sur notre pays est un encouragement aux efforts que fournit le Togo sous la très haute impulsion du Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé, en matière de promotion de l'équité et de l'égalité de genre. Notre pays s'est plus que jamais résolu à briser le plafond de verre sur les questions liées au genre", a déclaré Mme le PM lors de l'évènement.

Elle a aussirévélé le rôle très important que jouent les femmes togolaises et la stratégie mise en place pour l'autonomisation et le renforcement du leadership féminin.

Rappelons que la campagne va durer un mois. Elle sera essentiellement digitale et élargie à d'autres canaux de communication.

La campagne est axée sur la diffusion de messages de sensibilisation des autorités politiques et des leaders d'opinion. Présent à la cérémonie de lancement, le représentant résidant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Aliou Mamadou Dia a salué l'engagement des plus hautes autorités du Togo pour avoir accepté de lancer cette initiative HeForShe.

Il faut souligner que la campagne HeForShe est une approche qui mobilise tous les acteurs surtout les hommes et les garçons comme agents de changement pour l'atteinte de l'égalité et de l'équité de genre et le respect des droits de la femme.

KADI

AUGMENTATION DES CAS DE COVID-19 :

Prudence !

Ces derniers temps au Togo, la courbe des cas de contamination au coronavirus a pris une allure ascendante. Une situation qui devient de plus en plus inquiétante malgré les multiples efforts déployés par le gouvernement pour lutter contre le mal.

Au 25 Juillet, soixante-dix-sept (77) des 1633 personnes testées sont positives portant le nombre total de cas positifs à 15149. Par contre au 26 juillet 2021 vingt-sept (27) des 1115 personnes testées sont positives portant le nombre total de cas positifs à 15176. Trente-trois (33) guéris ont été enregistrés portant le nombre total de patients guéris de COVID-19 à 14102 et le nombre total de décès est 148. Celui des cas actifs est de 926.

A travers ces chiffres donnés par le ministère de la santé, le pays fait face à une situation qui s'empire de jour en jour, malgré les appels à la prise de conscience. Cette situation amènele Col. Djibril Mohaman, Coordonnateur du comité de gestion de la riposte à la maladie (CNGR-C19), à dire que

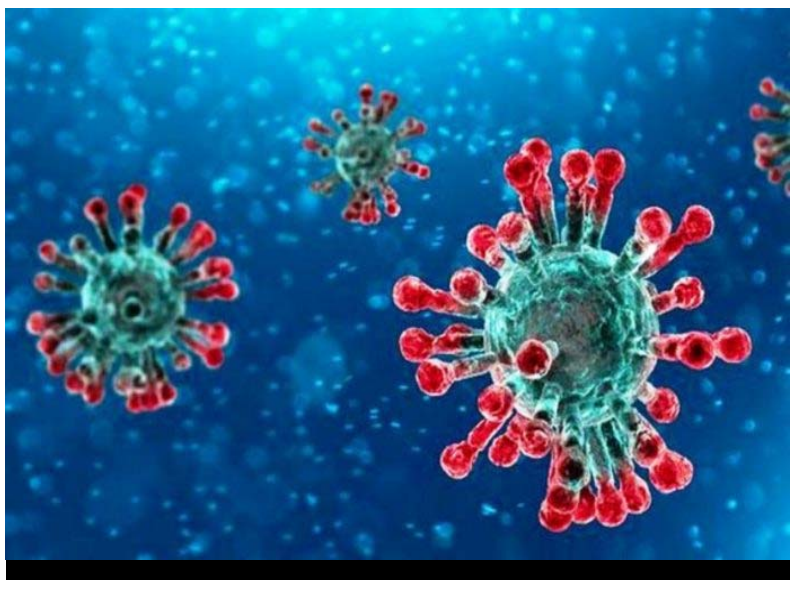

si les chiffres se présentent ainsi c'est parce qu'il y a eu un relâchement auprès des populations concernant le respect des mesures barrières, surtout le port de masque à Lomé et à l'intérieur du pays sans oublier aussi la distanciation physique.

Il a rappelé que cette situation se présente dans presque toutes les préfectures du pays carils ont eu également à recenser des cas contacts.

Avec ces cas qui ont plus que doublé en une semaine malgré l'existence des vaccins contre la covid-19, l'on se demande si on ne s'achemine pas vers une autre prise de décision du gouvernement.

Elom

SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL À KARA :

La feuille de route 2020-2025 évaluée par l'Exécutif

Un séminaire gouvernemental s'est tenu du 24 au 26 juillet dernier à Kara sous la présidence du président de la République Faure Gnassingbé avec la présence des membres du gouvernement. Au cours de cette rencontre de deux jours, l'exécutif a passé en revue la mise en œuvre des projets prioritaires inscrits dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025 adoptée en octobre 2020.

Le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, lors des travaux...

Une vue des membres du Gouvernement lors de la séance

Dans le même ordre d'idées, les membres du gouvernement ont fait le point des réalisations des projets contenus dans leurs cahiers des charges, neuf mois après le lancement de la feuille de route quinquennale. Il a été également question pour les ministres de faire essentiellement le point sur les succès enregistrés et les défis rencontrés.

Il faut souligner que cette feuille de route adoptée en octobre 2020 est un portefeuille de 42 projets et réformes prioritaires déclinés en trois axes stratégiques et 10 ambitions.

La feuille de route a été élaborée selon la vision du chef de l'Etat Faure Gnassingbé qui s'est fermement engagé pour un Togo en paix, pour une Nation moderne avec à la clé, une croissance économique inclusive et durable.

Aux termes de ces deux jours de travaux des décisions ont été prises par le ***gouvernement.***

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT - PYA, LUNDI 26 JUILLET 2021

1. Le Gouvernement a eu du samedi 24 juillet au lundi 26 juillet à Pya, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, plusieurs activités :

A. LE CONSEIL DES MINISTRES

2. Le conseil des ministres s'est réuni ce samedi 24 juillet 2021 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

3. Le conseil a examiné trois (03) projets de décret, écouté cinq (05) communications et un (1) compte rendu.

I. AU TITRE DES PROJETS DE DÉCRET,

1. Le Conseil a examiné un premier projet de décret portant réglementation des opérations de transbordement en mer.

2. Les opérations de transbordement en mer se sont développées dans notre pays compte tenu de la sécurité qui règne dans nos eaux territoriales, fruit des efforts du gouvernement visant à développer l'économie bleue.

3. Au regard des risques inhérents à cette activité et de sa portée économique, il s'est avéré indispensable de mieux l'encadrer. Le présent décret vise à instaurer le régime de ces opérations et de leur impact environnemental.

4. Le Conseil a ensuite examiné deux projets de décret de déclaration d'utilité publique et autorisant respectivement les travaux d'extension et projet de constitution d'une réserve foncière.

Une vue de l'assistance lors des travaux

5. Le premier projet de décret, relatif à l'extension de la plateforme industrielle d'Adétikopé et à la construction d'infrastructures connexes, permettra une extension de la plateforme sur une superficie de 392 ha et de renforcer les actions d'industrialisation de notre pays.

6. Le deuxième projet de décret est relatif au projet de constitution d'une réserve foncière spéciale dans les cantons de Dalavé et de Kpomé (préfecture de Zio). Cette réserve, estimée à 1 177 ha, permettra à l'Etat de poursuivre ses projets de création d'habitats décents et abordables, de réaliser des ouvrages publics au profit des populations.

7. L'adoption de ces projets de décret permettra de déclencher les procédures d'indemnisation et d'expropriation en vue de sécuriser les périmètres des sitesidentifiés.

II. AU TITRE DES COMMUNICATIONS,

8. Le Conseil a écouté une première communication relative à la sécurisation des anciens sites industriels du Togo ; présentée par le ministre du commerce, del'industrie et de la consommation locale.

9. Dans la perspective de l'implantation de nouvelles unités industrielles dans les régions économiques du pays, cette communication vise à faire le point sur lasituation des sites des anciennes unités industrielles ainsi que celle des parcelles nouvellement acquises en vue de leur sécurisation.

10. Le Conseil a ensuite écouté une seconde communication relative à la situation de la pandémie à la COVID-19 au Togo ; présentée par le ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins.

11. Dans le contexte actuel marqué par une flambée des cas de covid, la présente communication vise à faire le point de la pandémie, sur le double plan épidémiologique et vaccinal, et à faire état des mesures envisagées.

12. Il en ressort que les décès enregistrés récemment concernent essentiellement les personnes de plus de 50 ans non vaccinées. Cette tranche d'âge reste donc prioritaire dans le cadre de la campagne de vaccination.

13. On assiste à une augmentation du nombre de cas depuis quatre semaines, après le répit des mois d'avril et de mai. Cette nouvelle vague est alimentéepar l'apparition de probables variants plus contagieux et le relâchement dans le respect des mesures barrières.

14. Face à cette situation, des mesures visant à accélérer la vaccination et à renforcer le contrôle du respect des mesures édictées, notamment dans les lieuxaccueillant du public, ont été proposées.

15. Le Conseil a ensuite écouté une communication relative à la nomenclature togolaise des métiers et professions ; présentée par le ministre de la fonctionpublique, du travail et du dialogue social.

16. Dans le contexte actuel du monde du travail marqué par la globalisation, et l'émergence de nouvelles activités, la classification de la nomenclature desmétiers et professions nécessite d'être actualisée afin de prendre en compte les nouveaux corps de métiers et professions.

17. Par ailleurs, cette actualisation permettra au public et aux employeurs d'uniformiser l'identification et la classification des catégories socioprofessionnelles, tant du secteur formel que du secteur informel, sur l'ensemble du territoire national. Elle contribuera également à la réalisation du projet d'identificationbiométrique.

18. Le Conseil a ensuite écouté une communication conjointe relative à l'évaluation des activités des organisations non gouvernementales (ONG) au Togo ; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

19. Compte tenu de l'évolution du contexte d'intervention des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de la nécessité pour l'Etat d'assurer le contrôle,la transparence et l'efficience de leurs actions, il est apparu nécessaire d'actualiser le cadre réglementaire.

20. Il s'agira essentiellement de renforcer les résultats des interventions des ONG en les alignant sur les priorités du gouvernement. En attendant cetteréforme, l'attribution et le renouvellement des agréments sont suspendus.

21. Le Conseil a ensuite écouté une communication relative au compte rendu des travaux de la concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP - du 19janvier au 13 juillet) ; présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.

22. Pour rappel, la CNAP avait été mise en place par le gouvernement sur les hautes instructions du Président de la République dans le but d'organiser uneconcertation entre les acteurs politiques.

23. Suite à la fin des travaux, la communication visait à présenter au conseil des ministres les résultats obtenus et les propositions de réformes.

24. Saluant la bonne tenue des discussions, le conseil a félicité les différents acteurs et

Suite à la page 6

TRADING AU TOGO:

Sani Yaya crée un Comité pour le remboursement des investisseurs

L'affaire de Trading au Togo revient dans les discussions de la plupart des Togolais comme un leitmotiv. Et pour cause, ils sont nombreux ces concitoyens qui ont investi leur argent dans les sociétés de placement d'argent avec pour espoir d'engranger des bénéfices.

Le ministre Sani Yaya

Malheureusement, certaines personnes ont été foncièrement déçuscar, non seulement ils n'ont eu aucun bénéfice mais aussi, ils n'ont pu jusqu'à ce jour rentrer dans leurs fonds. Ce qui a créé un mécontentement général dans les rangs de ces investisseurs.

Face aux grincements de dents et le grand tollé que cela suscite au sein de la société, le gouvernement veut prendre le taureau par les cornes et trouver un palliatif.

Ainsi, par le truchement du Ministre de l'Economie et des Finances, le gouvernement tient au remboursement des investisseurs dans ces Sociétés de Trading. C'est par arrêté ministériel que Sani Yaya le ministre chargé de l'économie a donc mis en place un Comité de suivi des remboursements des fonds collectés.

Ce Comité aura pour mission d'organiser des rencontres avec les responsables des structures concernées afin de trouver les modalités de remboursement des fonds. Il est prévu, dans le cadre des objectifs poursuivis par ce comité, des missions de vérification des structures concernées. Le but visé est d'évaluer leur situation financière et patrimoine pour définir les modalités de payements aux investisseurs.

Le Comité mis en place par le ministère de l'économie est dirigé par le Secrétaire de l'Economie et des finances. Il est composé d'un représentant de la Direction générale des études et analyses économiques, d'un représentant du Trésor et de la comptabilité publique, d'un représentant de la BCEAO et d'un représentant de l'Inspection générale des finances.

A part ceux-ci, la Cellule d'appui et de suivi des institutions de microfinance, d'épargne et de crédit (CAS-IMEC) et la Cellule juridique du Ministre de l'Economie et des finances sont également représentées par une personne.

Le Comité appuyé par une équipe technique, peut également faire recours à des personnes ressources dans sa mission. Il est tenu de produire un rapport mensuel au Ministre de l'Economie et des finances, sur les actions entreprises, les résultats obtenus ou attendus et éventuellement les difficultés rencontrées.

SEBABI TALATA

VISITE DU CHEF DE LA DIPLOMATIE TOGOLAISE EN TURQUIE

Robert Dussey et Mevlüt Çavu?o?lu ont échangé sur des questions d'intérêt commun

Du 24 au 27 juillet dernier, le ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur, le Prof Robert Dussey a effectué une visite de travail en Turquie où il a rencontré son homologue Turc Mevlüt Çavusoglu.

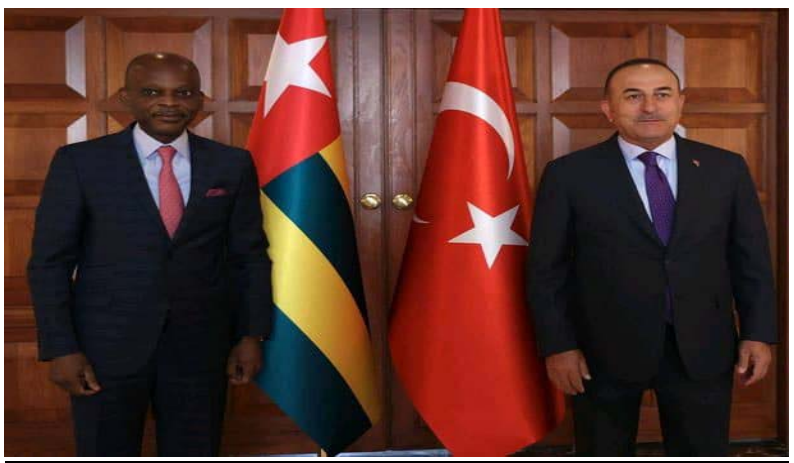

Le Professeur Robert Dussey (à gauche)

Les échanges entre les deux chefs de la diplomatie ont porté sur les questions de politique étrangère, les grands enjeux internationaux et régionaux et la coopération bilatérale. Cette deuxième visite du Ministre DUSSEY en Turquie en l'espace de deux mois, traduit la ferme volonté des deux Chefs d'Etat, Faure Essozimna GNASSINGBE et Recep Tayyip ERDOGAN, d'accélérer le processus déjà amorcé du renforcement des relations diplomatiques et économiques entre la Turquie et le Togo.

En Turquie, le Prof Robert Dussey a eu une séance de travail avec son homologue turc au cours de laquelle ils ont évoqué des sujets d'intérêt commun d'ordre bilatéral et régional.

Les discussions entre les deux personnalités ont également porté sur l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord de coopération économique et commerciale signé en juin 2021 entre le Togo et la Turquie.

Ils ont, à cet égard, échangé sur les préparatifs du Forum économique et commercial Togo-Turquie, prévu pour se tenir à Lomé avant la fin de l'année 2021 et qui est destiné à rapprocher les milieux d'affaires des deux pays.

Le Ministre DUSSEY a insisté sur l'attractivité du Togo pour les investisseurs turcs en présentant notamment les dix ambitions de la Feuille de route présidentielle Togo 2025 dont la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), récemment inaugurée, constitue l'un des projets phares. Il a, par ailleurs, réitéré le souhait du Togo de voir aboutir très rapidement les échanges en cours en vue de l'établissement d'une liaison aérienne Lomé-Ankara opérée par Turkish Airlines.

Dans le même ordre d'idées, les deux ministres ont saisi l'occasion pour échanger sur les modalités pratiques de l'ouverture de l'Ambassade du Togo à Ankara. Le Ministre DUSSEY a exprimé les vifs remerciements du Gouvernement togolais aux autorités turques pour les facilités accordées notamment la mise à disposition d'une parcelle de terrain pour la construction de la chancellerie.

Robert Dussey et son homologue Turc ont échangé sur la situation politique et sécuritaire au Sahel. Les deux pays se sont dits déterminés à soutenir les efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent afin de rétablir une paix durable dans cette région.

" Nous nous sommes félicités du niveau de nos relations bilatérales ", a écrit Robert Dussey sur son compte Tweeter.

ALASSANI A.

LeDIALOGUE
Hebdomadaire Togolais d'information, d'analyse et de publicité

Directrice de la Publication : Talata SIBABI Tél : 92 70 73 36

Rédaction : Kadi, Appolinaire, Junior AGBÉ

Imprimerie : Sans Dieu Rien (SDR)

Tirage : 1.500 exemplaires

TABASKI 2020/ DON DE L'ONG AOIB :

Premiers responsables et partenaires ont apporté du sourire aux musulmans vulnérables

Faire des actions humanitaires vis-à-vis des populations vulnérables est une chose qui est rentré dans les habitudes des premiers responsables de l'ONG Appel, Orientation à l'Islam et la Bienfaisance (AOIB). Ces derniers ont une fois encore démontré leur sens de bonté et de partage envers leurs frères et sœurs musulmans en cette fête de l'Aid El Kébir qui a été célébré la semaine dernière. Ce geste a été symbolisé par un don de 1800 moutons et 56 béliers offerts aux couches défavoriséesà son siège size à Hedzranawé.

Remise symbolique du mouton

Les béliers distribués

L'Aïd el-Kebir est une importante fête islamique qui marque la fin du Hadj et commémore la volonté d'Abraham de sacrifier son fils Ismaël ainsi que l'acceptation par ce dernier de ce commandement. Ainsi comme la tradition recommande qu'un bélier soit sacrifié pour rendre hommage au geste du Prophète Abraham, cette action de l'ONG AOIB va également dans ce sens. L'assistance venant des premiers responsables de cet ONG, a permis aux musulmans vulnérables de bien fêter avec leur famille et aussi avec leur voisin du quartier. Notons que ce don se perpétue chaque année et c'est en partenariat avec des financiers comme QatarCharity et Croissant Rouge qui offrent leur générosité aux populations vulnérables.

Estimé à 70 Millions de FCFA, ce don de l'ONG AOIB a été rendu possible grâce aux partenairesfinanciers qui ont donné du sourire de la joie aux frères et sœurs musulmans.Ce don a été réparti dans cinq villes à savoir :1112 personnes à Lomé, 380 à Sokodé, 88 à Bafilo, 38 à Tchamba, 30 Aného Kpémé. Rappelons qu'au-delà du partage des moutons, l'ONG a fait d'une pierre deux coups pour offrir également à 400 personnes vulnérables de la viande le jour même de la Tabaski.

Le Président Directeur Général de l'ONG AOIB, s'est estimé heureux pour cet appui qui vient de leur partenaire surtout en ces temps de Covid-19 où l'on fait face à la vie chère. C'est le lieu pour lui de leur adresser au nom de toute l'équipe dirigeante de l'ONG leur sincère remerciement pour avoir pensé aux personnes vulnérables. Un geste qui pour lui, vient soutenir et appuyer les efforts du gouvernement en ces périodes de crise sanitaire.

Elom

LE SHOW-BIZ TOGOLAIS FACE À LA COVID-19 :

Les acteurs crient au secours

Depuis l'annonce du premier cas de Covid-19 au Togo, c'était la panique et la psychose au sein de toute la population. Tous les secteurs d'activités ont été touchés dès les premières prises de décision du gouvernement sur l'état d'urgence. Suite à cette décision et avec l'accompagnement des uns et des autres suivis des campagnes de sensibilisation, les gens sont arrivés à comprendre que le meilleur moyen de lutte contre le virus est le respect des mesures barrières. Donc c'est à partir de là que l'on a assisté à la reprise progressive des activités. Une reprise qui tarde à prendre corps au niveau de la culturequi regroupe la musique, le théâtre, la danse, le cinéma, les arts plastiques et bien d'autres. Avec cette situation, l'on se demande comment ces Hommes de la culture arrivent-ils à faire face à cette maladie qui continue par faire parler d'elle.

La covid-19 continue de paralysertous les secteurs d'activités surtout les artistes de la musique togolaise et autres. Nous le savons très bien que ces derniers ne font que vivre de leur passion. Mais aujourd'hui avec la crise sanitaire de coronavirus, ils n'arrivent même plus à organiser des soirées et spectacles dans les bars et VIP de la place. Ceci pour raisons des mesures barrières prises par le gouvernement pour lutter contre le virus.

Des mesures qui ont été suiviesde lafermeture des maquis, des bars, des lieux de spectacles, et de loisirs, ainsi que les interdictions des évènements avecle grand public et les rassemblements. Ces moyens instaurés pour éviter la propagation se basent essentiellement sur le contact humain et d'autres mesures personnelles. Or, les spectacles ne peuvent pas se faire sans les rassemblements.

Les contacts sous-tendent les scènes car il doit y avoir une intimité entre l'artiste et son public. Avec ces restrictions, les artistes de la musique togolaise n'arrivent plus à s'exprimer sur les scènes comme avant et ils n'ont plus cette plateforme réelle pour s'exprimer. Une situation qui n'arrange pas ces derniers et qui a des impacts sur leurs vécus quotidiens.Ce qui fait qu'il y a certains parmi eux qui s'en sortent difficilement et qui sont obligés de converger vers d'autres activités pour pouvoir survivre.

Pour l'une des références du monde culturel, Toutou Akim, manager d'artistes,faire18 mois sans travail dans une société ou déjà on accepte difficilement les métiers artistiques, c'est dire que ta famille même te poussera à faire autre chose.

Il reconnait qu'avec cette crise sanitaire, certains ont résisté, aidés par des mécènes. Il n'a pas caché le fait qu'il y a eu des productions pendant la crise mais le rythme de produit qui sort souvent a baissé considérablement.

Ce qui a fait que les studios n'ont pas véritablement chômé. Mais la question qu'il s'est posée souvent : " l'artiste va sortir sa chanson pourquoi faire ? D'où selon lui, la plupart ont gardé les productions au tiroir. Plus loin, un autre talent émergent du show biz Togolais Sénam Awuklu fait comprendre que bien que la situation ne les avantage pas, ils sont arrivés quand mêmeà mettre en

Unspectacle

place autres stratégies afin de sauvegarder ce qu'ils ont comme talent.Cette stratégie est celui des réseaux sociaux où d'autres artistes ont eu à s'exprimer pendant cette période de coronavirus. " Des productions, des concerts et évènements ont été réalisés via Facebook Live ", nous confie Sénam Awuklu.

Il faut noter qu'avec cette crise sanitaire qui a touché le monde culturel, spécialement celle du Togo, certaines productions et activités culturelles continuent toujours par être soutenues par des membres et des structures de la diaspora. On en a pour preuve des soutiens multiformes aux artistes de tout genre offerts par DJ MAC, l'un des togolais vivant aux Etats-Unis d'Amérique. Pour continuer par promouvoir cette musique togolaise, ces derniers plaident pour une reprise de leurs activités et que le gouvernement puisse leur alléger un peu les mesures restrictives afin qu'eux aussi puissent créer de nouvelles stratégies dans le cadre de la relance des activités culturelles. Stratégie qui se fera dans le strict respect des mesures barrières.

Elom

TOGO/JUSTICE :

Légère sanction contre trois trafiquants d'ivoire

Le rôle néfaste que jouent les trafiquants des espèces en voie d'extinction a amené les différents gouvernements du Togo, non seulement à établir des textes juridiques sanctionnant le trafic illicite des espèces protégées, mais également à ratifier plusieurs accords internationaux afin de protéger les espèces en voie d'extinction animale, végétale et marine.

Pourtant, les trafiquants passent toujours par tous les moyens pour faire des transactions illégales des produits dérivés des espèces en voie d'extinction. Et, la justice n'est pas en reste, elle est aussi en croisade contre la criminalité faunique, mais lorsque les trafiquants sont appréhendés et que la peine n'est pas tout à fait dissuasive, cela ne peut qu'amener les trafiquants à faire du Togo, une plaque tournante du trafic illicite et illégal des espèces en voie d'extinction.

En effet, le 14 avril 2021, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et de Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, ont arrêté à Lomé, trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants.

Ces trafiquants ont été mis sous mandat de dépôt le 20 avril 2021, après avoir été placés en garde à vue puis présentés au procureur et reconnu les faits à eux reprochés.

Le 11 juin dernier, les nommés BOUKARI Alassani, IDRISS Ali et TAMPALI Mamadou, ont été condamnés à six mois de prison avec quatre mois de sursis pour détention, circulation et commercialisation illégale de produits fauniques.

Une décision pas trop dissuasive, lorsqu'on se réfère à des sanctions juridiques liées au même cas de crime faunique dans d'autres pays voisins comme le Bénin.

Pourtant, le nouveau code pénal du Togo, dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : " La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ".

L'absence ou la faible application de la loi encourage le trafic illégal d'espèces sauvages qui devient alors une alternative aux autres crimes, comme le trafic d'armes de stupéfiants ou la traite des êtres humains.

En effet, au Bénin, il n'y a pas longtemps, le tribunal de Natitingou par jugement, a condamné un trafiquant de deux défenses d'éléphant, espèce intégralement protégée, à 48 mois d'emprisonnement ferme. Il doit payer en plus une amende de 300.000 FCFA et une somme de 3.000.000 FCFA pour les dommages et intérêts. Par contre au Togo, pour ce même fait, avec plus de défenses d'éléphant, au total six défenses d'éléphant, la justice a condamné les trafiquants à six mois de prison avec quatre mois de sursis pour détention.

En janvier dernier toujours au Bénin, le Tribunal de Première Instance de Parakou a condamné deux trafiquants de deux défenses d'éléphant à 60 mois d'emprisonnement. Ils sont ensuite condamnés à verser une amende de 500.000 FCFA et à payer la somme de 2.000.000 FCFA pour dommages-intérêts. C'est la preuve que la justice tient toujours rigueur à la " tolérance zéro " pour toute personne qui se met dans la logique de destruction du patrimoine faunique.

Au Togo, l'article 761 du nouveau code pénal est bien clair, mais on constate souvent que les juges appliquent plutôt l'article 796 de ce même code: " Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ".

Les trafiquants d'ivoire

Ce qui fait qu'on constate une ampleur de cas de crime faunique. A Lomé, le Tribunal de Première Instance, avait condamné en janvier 2021, les nommés BOUYO Essozimna, GAGNON Kodjo, ASSIH Manèyassouwé, ZODOGADJI Grégoire et AYAVI Koffi Agossou pour commerce illégal de trois grosses défenses d'éléphant.

A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés à payer solidairement une somme de 5 millions de francs CFA, à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). DAGLO Kossi (grand féticheur), a été relaxé, car les faits selon le juge, n'étant pas constitués à son égard. AYAVI Koffi Agossou de nationalité béninoise, a été condamné à six mois de prison dont deux mois de sursis et à payer une amende de 300.000 francs CFA, ASSIH Manèyassouwé, lui a été condamné à six mois de prison dont trois mois de sursis et à payer une amende de 100.000 francs CFA et les trois autres (ZODOGADJI Grégoire de nationalité béninoise, BOUYO Essozimna et GAGNON Kossi, tous de nationalité togolaise), ont été condamnés à six mois de prison dont deux mois de sursis et à payer une amende de 200.000 francs chacun.

Signalons que les décisions dissuasives participent à la lutte contre la criminalité faunique et à la protection du patrimoine faunique pour lequel les ONG Internationales dont EAGLE-Togo, ne cesse de renouveler son accompagnement technique au gouvernement pour redonner espoir à la survie des espèces menacées d'extinction.

Si la main du juge devient lourde et qu'on applique des sanctions plus exemplaires, comme c'est le cas dans d'autres pays comme le Bénin, les trafiquants vont plusieurs fois réfléchir, avant de vouloir commettre à nouveau leurs forfaits de criminalité faunique quels qu'ils soient.

Il est donc évident que lorsque les auteurs de crimes liés aux espèces sauvages courent moins de risques de se faire arrêter au Togo, ils ne peuvent que refaire de ce pays aujourd'hui, un paradis pour les grands trafics des espèces sauvages protégées. Car, ils n'auront qu'une seule chose dans la tête, c'est être relativement condamnés à des peines clémentes.

Rappelons que le trafic illégal d'espèces sauvages considérées comme un atout important par beaucoup de communautés, détruit les richesses naturelles. La justice doit toujours sévir afin de dissuader d'autres éventuels criminels ***fauniques.***

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT - PYA, LUNDI 26 JUILLET 2021

Suite de la page 3

a pris note des propositions.

III. AU TITRE DES DIVERS,

25. Le conseil a écouté un compte rendu relatif à la sélection du Togo pour bénéficier du financement du fonds de l'initiative " Elsie " présenté par le ministredes armées.

26. La sélection de notre pays pour bénéficier de ce fonds vient reconnaitre l'engagement et les efforts du gouvernement, sous la haute impulsion du Chefde l'Etat, dans la promotion du genre au sein des formes armées togolaises. Ce "label" est un encouragement pour l'ensemble du personnel féminin des forcesarmées togolaises.

B. LE SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL

27. A la suite de ce conseil des ministres, le gouvernement a tenu un séminaire les 25 et 26 juillet afin de procéder à la revue de l'avancement de la feuille deroute gouvernementale 2020 - 2025.

28. Ce séminaire a été l'occasion d'évaluer les 42 projets et réformes inscrits dans la feuille de route.

29. Cette revue a permis d'identifier les projets déjà achevés notamment la loi de programmation militaire ; la plateforme industrielle d'Adétikope ; le codedu travail. Par ailleurs, plus de la moitié des projets sont matures et en cours d'implémentation. Enfin, certains projets sont encore en phase d'étude ou derecadrage.

30. Cette analyse a permis de constater une bonne appropriation de la feuille de route et une dynamique de mise en œuvre collégiale.

31. Néanmoins, dans le but d'accélérer l'atteinte des résultats et de répondre aux points d'attention soulevés, Son Excellence Monsieur le Président de laRépublique a rappelé l'exigence d'une mobilisation accrue des membres du gouvernement et des administrations. Il les a exhortés à maintenir l'esprit collégialet de solidarité qui permettra d'avoir plus d'impact au bénéfice des populations. Il a mis en exergue la nécessité de faire mieux fonctionner les instances de pilotage à tous les niveaux afin de répondre aux points d'attention soulevés.

32. Avant de lever la séance, le Chef de l'Etat a fixé des objectifs à court terme à atteindre avant le prochain séminaire gouvernemental.

Fait à Pya, le 26 juillet 2021

Le Conseil des Ministres

CÔTE D'IVOIRE/ RENCONTRE HISTORIQUE ENTRE OUATTARA ET GBAGBO :

Vers une décrispation du climat politique ?

C'est la première rencontre entre le chef de l'État et son prédécesseur depuis le retour de ce dernier le mois dernier après son acquittement des accusations de crimes contre l'humanité à la CPI. Laurent Gbagbo est arrivé au palais présidentiel mardi 27 juillet en fin d'après-midi. " Comment tu vas Laurent? Content de te voir ", a lancé Alassane Ouattara à Laurent Gbagbo en l'accueillant sur le perron du palais présidentiel à Abidjan.

Laurent Gbagbo (g) et Alassane Ouattara Alassane (dt)

C'est l'événement que tout le monde attendait en Côte d'Ivoire : les retrouvailles entre le gagnant officiel de la présidentielle 2010, et celui qui déclare encore aujourd'hui que la victoire lui a été confisquée. Cette rencontre est considérée comme une étape essentielle au processus de réconciliation nationale, que tous les bords politiques appellent de leurs vœux.

Dix ans après la terrible crise post-électorale responsable de plus de 3 000 morts selon les Nations unies, Alassane Ouattara reçoit donc Laurent Gbagbo. Jusqu'à présent, les deux hommes ne s'étaient parlé que discrètement au téléphone au début du mois.

La dernière fois que les deux hommes se sont vus, c'est le 25 novembre 2010 à l'occasion d'un inédit débat télévisé d'entre-deux tours, au ton courtois, ne laissant pas présager de la violente crise électorale qui allait suivre. La suite est connue : Laurent Gbagbo est arrêté en avril 2011, transféré à la Cour pénal internationale qui l'acquittera. Durant ces dix années, aucun contact direct n'a eu lieu entre les deux hommes.

Marche vers la réconciliation

Depuis son retour triomphal le 17 juin dernier, le fondateur du FPI s'est d'abord rendu dans son village natal de Mama, s'est envolé pour Kinshasa à l'invitation de l'opposant Jean-Pierre Bemba (son voisin de cellule à la CPI), a dîné avec le président congolais Félix Tshisekedi, avant de rendre visite à l'ancien chef d'État ivoirien Henri Konan Bédié, devenu son allié depuis les législatives de mars dernier.

La rencontre entre les deux présidents Ouattara-Gbagbo fait suite à des déclarations peu amicales issues de leurs camps respectifs ces derniers jours. Lors de la fête de Tabaski, il y a une semaine, le chef de l'État appelait à poursuivre la marche vers la réconciliation. Le lendemain, le gouvernement annonçait une entrevue prochaine avec son prédécesseur. Depuis, les deux camps sont restés discrets sur ce rendez-vous, on n'en connait pas le format exact. Il n'est par exemple pas certain qu'il y ait un tête-à-tête entre les deux hommes.

Plusieurs dossiers possibles au menu

Côté pouvoir, on n'a de cesse de répéter que la rentrée de l'opposant historique en Côte d'Ivoire illustre avant tout le retour d'un citoyen chez lui. Du côté des partisans de Laurent Gbagbo, on définit l'entrevue de cet après-midi de " visite de courtoisie dans une éthique républicaine ". Elle insiste sur la logique d'apaisement de l'ancien chef d'État. En somme, ces retrouvailles s'inscrivent d'abord dans une logique de fraternité africaine.

Pour l'instant, aucun détail ne filtre sur le contenu de l'entretien. Mais ce ne sont pas les sujets d'ordre politique qui manquent. Au début du mois, Laurent Gbagbo annonçait vouloir saluer les prisonniers d'opinion de tout bord politique toujours en détention. La requête, refusée par le ministre de la Justice pour raison de sécurité, pourrait être remise sur la table.

Il y a aussi la situation judiciaire de l'opposant, condamné par la justice ivoirienne durant son séjour à la CPI à vingt ans de prison dans l'affaire dite du " casse de la BCEAO ". Le président Alassane Ouattara avait déjà laissé entendre qu'une amnistie serait possible.

Et puis il y a bien sûr l'avenir politique des deux présidents. On prête au chef de l'État l'intention d'imposer un âge limite de 75 ans aux candidats à la fonction suprême, qui aurait pour effet d'éliminer de fait les deux hommes.

Les deux camps s'évertuent en tout cas à dire que cette première audience joue d'abord en faveur d'une décrispation du climat politique.

Rfi.fr

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMUNIQUE

RELATIF A LA DELIVRANCE DES DOCUMENTS FISCAUX

L'Office Togolais des Recettes informe les contribuables et ses partenaires, du rétablissement de ses services de délivrance des documents fiscaux après quelques heures de perturbations enregistrées. Ces perturbations dues à une panne technique ont également affecté le bon fonctionnement du Centre de Formalités des Entreprises dont les prestations ont effectivement repris dans la matinée de ce mardi 27 juillet 2021.

L'Office Togolais des Recettes présente ses excuses à tous ses usagers pour les éventuels désagréments subis et les rassure de la fluidité de toutes ses prestations.

Fait à Lomé, le 27 juillet 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201 www.otr.tg +228 90 99 41 01 FEDERER POUR BATIR www.otr.tg

Annonce

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

zoom https://bit.ly/37gFGnj

LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU QUITUS FISCAL ET DE L'ATTESTATION DE RÉGULARITÉ FISCALE À USAGE EXCLUSIF DANS LES PROCÉDURES DE COMMANDES PUBLIQUES

WEBINAIRE

ID de réunion : 815 8905 7997
Code secret : 209239

Mercredi
28 Juillet 2021
16h00

Animé par
Senyo K. ADJEYI
Chef Division Immatriculation

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Pendant l'état d'urgence sanitaire, tous les acomptes provisionnels de l'impôt sur les sociétés doivent être payés dans les délais.

Office Togolais des Recettes - OTR | Canal OTR | +228 90 99 41 01 | 8201

C M J N